

Gard : le préfet durcit les mesures contre la Covid-19



Le [préfet du Gard](#) vient d'annoncer de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation de la Covid-19 dans son département. A compter de demain (ndlr : mercredi 23 septembre à 0h00) et jusqu'au mercredi 7 octobre 2020 minuit, le port du masque obligatoire dans l'ensemble des périmètres des communes de Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze, de 6 heures à minuit.

Par ailleurs, ces mesures prévoient aussi :

- Limitation des horaires d'ouverture des débits de boissons, restaurants et commerces alimentaires de l'ensemble du département, de 6 heures à minuit ;
- Interdiction de consommations partagées entre plusieurs clients (planches, snacking, cocktails partagés, chichas...) dans tous les débits de boissons, restaurants et commerces alimentaires



Ecrit par Laurent Garcia le 22 septembre 2020

sur l'ensemble du département;

- Interdiction des soirées dansantes dans tous les établissements recevant du public et dans l'ensemble de l'espace public du département ;
- Interdiction de tous les évènements festifs étudiants, dans tous les établissements recevant du public et sur la voie publique, du département.

« Ces nouvelles mesures pourront être prolongées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire », explique [Didier Lauga](#), le préfet du Gard. Au 18 septembre 2020, les chiffres communiqués par Santé Publique France traduisaient une nouvelle dégradation des taux d'incidence dans le Gard, 89,5 pour 100 000 habitants et ce, malgré les mesures de prévention prises auparavant.